

Congés & Absences Tous vos droits

	Motif d'absence	Durée (Jours ouvrables)	Rémunération
Temps de travail effectif	Mariage et / ou PACS du salarié	4 1 semaine après 1 an d'ancienneté	Employeur
	Mariage d'un enfant	1	Employeur
	Naissance d'un enfant (congé de naissance)	3	Employeur
	Arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption	3	
	Décès d'un enfant	12	Employeur
	Décès d'un enfant < 25 ans ou si enfant était lui-même parent	14	Employeur
	Congé deuil (décès enfant < 25 ans ou pers à charge < 25 ans)	8	Employeur
	Décès du conjoint, partenaire PACS, concubin	3	Employeur
	Décès du père, mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur	3	Employeur
	A l'annonce d'un handicap, une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique, un cancer , chez un enfant	5	Employeur
Congé d'adoption		10 semaines	
		18 sem si 3 enf	Sécurité sociale (+ compl. éventuel empl.)
		22 sem si adoptions multiples	
Absence Autorisée	Congé pour enfant malade (Enfant à charge < 16 ans)	10 si parent isolé payé à 50 % 1 jour payé si hospitalisation (par an)	Non mais quelques exceptions
	Congé de maternité (en principe 6 sem avant & 10 sem après)	16 semaines	Sécurité sociale (+ compl. éventuel empl.)
	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	25j consécutifs 32j si naissances multiples	Sécurité sociale (+ compl. éventuel empl.)
Absence autorisée payée	Congé de présence parentale (peut être transformé en Temps partiel)	310 j ouvrés sur 3 ans	CAF
	Congé de proche aidant	3 mois renouvelable (1 an Maxi)	CAF
	Congé de solidarité familiale	3 mois (renouvelable une fois)	Sécurité sociale
Participation à un jury d'assises ou citoyen assesseur		Durée de la mission	Employeur
	Appel, rappel ou maintien sous les drapeaux	Durée de l'obligation	Employeur

Parentalité : Absences autorisées payées

	Assistance Médicale à la procréation (AMP) <i>Droits par protocole</i>	Grossesse <i>Droits par grossesse</i>
Mère <i>ou femme dans un parcours AMP</i>	Autorisations d'absence sans limite <i>(pour les actes médicaux nécessaires)</i>	7 Autorisations d'absence <i>(pour les 7 examens médicaux obligatoires)</i>
Père <i>ou homme dans un parcours AMP</i>	Autorisations d'absence sans limite <i>(pour les actes médicaux nécessaires)</i>	3 Autorisations d'absence <i>(pour les 3 examens médicaux obligatoires)</i>
Conjoint Partenaire pacifié Concubin	3 Autorisations d'absence <i>(pour 3 des actes médicaux nécessaires)</i>	3 Autorisations d'absence <i>(pour 3 des 7 examens médicaux obligatoires)</i>
Parents adoptifs <i>par procédure d'agrément</i>	5 Autorisations d'absence <i>(pour les entretiens obligatoires pour l'agrément)</i>	